**Signature d'un accord-cadre entre l'ADEME et l'Association Française de Normalisation (AFNOR)**

**29/11/2005**

[Retour au sommaire  
**Communiqués de presse**](http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12527)

**Michèle Pappalardo, Présidente de l'ADEME, et Olivier Peyrat, Directeur général du Groupe AFNOR, formalisent une coopération de longue date en signant un accord-cadre d'une durée de 3 ans. Il s'inscrit dans la continuité d'actions conjointes déjà entreprises pour renforcer notamment la prise en compte des impératifs environnementaux dans les procédures de normalisation.**

Depuis de nombreuses années, l'ADEME et AFNOR collaborent et ont déjà à leur actif de nombreuses réalisations. Cet accord-cadre permet d'organiser la coopération entre les deux organismes pour conduire, dans leurs domaines de compétences respectifs, des actions pour développer et promouvoir les travaux de normalisation dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Il fixe les principes du partenariat et organise le suivi des actions menées.

La coopération entre l'ADEME et AFNOR porte sur les domaines suivants :

* **Les travaux de normalisation** : développement de normes, réalisation de guides sectoriels, études et expérimentations?
* **la certification,** augmentation du nombre de produits labellisés, promotion de ces produits, valorisation de l'éco-conception?
* l'information mutuelle et les échanges de bons procédés, l'action internationale et **l'exemplarité d'AFNOR** elle-même.

**http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif La normalisation, puissant outil d'évolution et de promotion des pratiques environnementales**   
  
Depuis de nombreuses années, l'ADEME est activement impliquée dans les travaux de normalisation d'AFNOR que ce soit sur l'énergie, les déchets, les sols, le management environnemental? Elle a notamment un apport important en identifiant très en amont les besoins du marché et en finançant des recherches pré-normatives. Elle initie ainsi des études qui permettent d'apporter aux commissions de normalisation des savoirs reconnus et apprécier des experts.

L'ADEME a ainsi soutenu les programmes de normalisation de la surveillance de la qualité de l'air, de la haute qualité environnementale, de l'activité des professionnels de dépollution des sols ou encore du management environnemental.

L'expertise et le soutien financier de l'ADEME vont permettre de concrétiser des travaux de normalisation animés par AFNOR. Leur coopération va tenir compte des spécificités des différents secteurs d'activité (construction, agro-alimentaire?). En effet, les deux organismes vont éditer conjointement des guides d'application sectoriels. Des études, relatives aux bonnes pratiques à suivre, et des expérimentations se rapportant à certains documents normatifs seront conduites par AFNOR avec le soutien de l'ADEME.

***Exemples d'un partenariat de longue date***

* **L'éco-conception**, ou prise en compte de l'environnement dès la conception des produits, est un exemple remarquable de cette coopération. La France, grâce à la commission de normalisation X30U (commission dédiée au management environnemental et bénéficiant du soutien de l'ADEME) a été le premier pays au monde à se doter d'un document normatif sur ce sujet novateur en 1998. Le sujet a alors été porté au niveau international, sur proposition française, et nous disposons depuis 2002 d'un document international (ISO 14062), largement inspiré de nos travaux nationaux.
* AFNOR a mis en place, en 2001, un groupe de travail pour étudier l'opportunité d'une action normative dans le domaine des **diagnostics énergétiques dans l'industrie** dont les conclusions ont été transmises au groupe de pilotage « Maîtrise de l'énergie » mis en place par AFNOR à la demande du Ministère de l'industrie et présidé par l'ADEME. Ce groupe d'experts a mis en commun ses savoir-faire et documents réalisés pour arriver à la publication début 2006 d'un document définissant les bonnes pratiques de réalisation d'un diagnostic énergétique type au sein d'une entreprise.
* Dans le domaine de la **qualité environnementale des produits de construction et des bâtiments,** les travaux de normalisation créés en 1999 avec un soutien de l'ADEME permettent aujourd'hui d'assurer sur la scène internationale et européenne un leadership par la tenue de secrétariats français au Comité européen de normalisation (CEN) et à l'organisation internationale de normalisation (ISO). Les sujets tels que « la contribution des ouvrages de construction au développement durable », « la déclaration environnementale des produits de construction » ou « le cadre méthodologique pour la caractérisation des performances environnementales et sanitaires des bâtiments » n'ont pu s'établir que par une présence continue des experts dans ces instances.
* Des travaux européens de normalisation ont eu lieu en 2005 sur la **qualité de l'air** ambiant pour venir en appui à des directives et être applicables pour la détermination des concentrations de certains polluants présents dans l'air ambiant dans les zones rurales, périurbaines et proches d'axes de circulation automobile. Ces normes serviront de base à la certification en cours des appareils de mesure dans le cadre de la marque NF « Instrumentation pour l'environnement ».
* La protection des personnels de santé confrontés aux risques de la manipulation de déchets dangereux nécessite la sécurisation de la filière d'élimination des **déchets d'activité de soins**. Celle-ci repose notamment sur la qualité de leur conditionnement jusqu'à l'incinération ou la désinfection par des appareils agréés. Sous l'impulsion de l'ADEME, qui avait mené dans ce secteur les recherches nécessaires à la mise au point de certaines méthodes d'essai, AFNOR a créé en 1998 une commission de normalisation X30S « Emballages des déchets d'activité de soins ». Le Ministère de la Santé (DGS) a reconnu l'importance de ces travaux, puisque, pour mieux gérer le risque infectieux et lutter contre les infections nosocomiales, il a adopté une stratégie de publication d'arrêtés faisant référence à ces normes.

http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif**La certification environnementale, un gage de qualité**

L'ADEME soutient activement la valorisation des pratiques et des produits plus respectueux de l'environnement. Soutien technique de Comité Français des Ecolabels, elle s'implique dans le développement de la marque NF Environnement, l'écolabel national officiel qui apporte la double garantie Qualité et Environnement. L'écolabel européen (certification écologique officielle européenne, gérée et délivrée en France par AFAQ AFNOR Certification) bénéficie lui aussi du soutien de l'ADEME, notamment en terme de communication.

Le présent accord doit renforcer les **actions communes pour accroître le nombre de produits écolabellisés et leur promotion** afin de répondre voire d'anticiper les demandes naissantes du marché en matière de produits plus respectueux de l'environnement.

***Exemples d'un partenariat de longue date***

* Pour tous les développements de la marque NF « Environnement », l'ADEME apporte son expertise technique dans l'animation des groupes de travail Environnement et dans l'élaboration du cahier des charges permettant de définir tout nouvel écolabel. C'est maintenant 18 marques « **NF environnement** » qui sont développées et accessibles au public.
* L'un des derniers produits écolabellisés est le **cahier d'écolier NF Environnement**. Pour ces cahiers, les fibres du papier sont issues du recyclage ou proviennent de forêts gérées durablement. Le papier est fabriqué en limitant les consommations d'énergie, les émissions dans l'air et dans l'eau. Les impressions sont faites en limitant l'utilisation de substances dangereuses dans les encres, les solvants et les agents de nettoyages. L'écolabel signifie aussi que pour ces produits, les différents déchets générés lors de la fabrication des cahiers sont traités et valorisés.

|  |  |
| --- | --- |
| http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=ademe_073AE028D1BC4045E24B6A4BA145222E1077188628024.gif | [http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=F59FB1CBAEA05BABE86C3958B4034C901133788959199.jpg](http://www.afnor.fr/portail.asp) |

**Contact**

* Relations Presse ADEME

Golin Harris  
[Cécile Lardillon, Coralie Ménard, Natacha Minier](mailto:servicedepresseademe@golinharris.com)Tél. : 01 40 41 55 01

* Relations presse AFAQ AFNOR

[Sandrine Tranchard - Sophie Merle](mailto:presse@afaq.afnor.org)  
01 42 62 82 70